

COMMUNE DE DROCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 02 décembre 2019

CM 004

Présents

Mmes : BENOITON Irène
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs : BOURILLON Pascal
BUSTILLO Lucas
FURTER Christian
LENOIR Guy

Absents

Mmes : DELAUNOY Odette, MORANGE Isabelle
ayant donné procuration à Monsieur
PIERRET,

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Mr : LESARINI Patrick

Le compte-rendu du conseil du 11 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la démission de Monsieur DEVELLY en date du 12 octobre 2019.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population de la Commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela, il est nécessaire de désigner un agent recenseur et de fixer sa rémunération.

La désignation de l'agent recenseur est effectuée par un arrêté du Maire.

Par contre, la rémunération de l'agent recenseur doit être fixée par le Conseil Municipal.

Pour réaliser, le recensement, la Commune va percevoir une dotation spécifique de l'Etat dont le montant devrait être compris entre 1.000 et 1.100 €.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base de la dotation spécifique précitée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base de la dotation spécifique précitée.

CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL

Pour faciliter l'élaboration de dossiers variés pour les agents CNRACL, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le CIG.

Celui-ci prendra en charge la confection des dossiers et sera réglé uniquement sur le temps passé à raison de 32,50 € par heure de travail.

La convention sera consentie pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter de la date du retour dans les services du CIG.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte, à l'unanimité, d'adhérer à la convention d'assistance pour les agents affiliés à la CNRACL proposée par le CIG,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à la convention.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

N° Compte	Fonctionnement		Investissement		Désignation
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
6218	6 000,00				Complément pour le chapitre 12
6332	-8,74				
6336	4,57				
6338	-0,58				
6411	-4 419,98				
6413	4 094,11				
6451	37,08				
6453	-110,00				
6454	82,79				
6455	2 062,87				
615221	-7 742,12				
Total	0,00				

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 19h25.

Le Maire
D. PIERRET

